

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

DU 13 février 2014

n° 20

page 1/1

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Claude GAILLARD

OBJET : Subvention au lycée professionnel du Verger pour un programme de mobilité internationale et de découverte mémorielle en Pologne et en Allemagne

Mesdames, Messieurs,

39 élèves de classe Terminale électricité électronique et maintenance électrique industrielle accompagnés de 4 enseignants du lycée professionnel du Verger participent du 11 au 19 avril 2014 à un voyage d'études en Allemagne et en Pologne. Cette initiative répond aux objectifs de formation professionnelle et citoyenne à moyen terme des étudiants français. Elle contribue à proposer aux élèves une expérience rare de découverte d'un nouvel environnement culturel et économique et accorde une place centrale à la découverte historique de divers lieux de mémoire liés à la deuxième guerre mondiale dont le camp d'extermination d'Auschwitz.

L'équilibre économique du projet est fragile. Le dossier présenté à la commune propose un co-financement de la région Poitou-Charentes (21%) et du département de la Vienne (11%). Les ressources propres du lycée sont mobilisées à hauteur de 9,3% du coût du projet. Les familles supporteront donc plus de la moitié des dépenses (52% environ). La participation de la commune de Châtellerault et celle des autres communes d'où sont issus les élèves est sollicitée pour atténuer le coût demandé aux familles actuellement annoncé à 367€. Je vous propose de financer ce programme à hauteur de 1 200€.

* * * * *

VU les articles L.1115-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à l'action extérieure des collectivités locales,

VU la délibération du conseil municipal n°1 du 12 décembre 2013 et son annexe approuvant le budget primitif pour 2014,

CONSIDERANT l'intérêt de développer l'action extérieure du Lycée du Verger;

CONSIDERANT la demande du Lycée du Verger,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention de 1200 € au Lycée Professionnel du Verger, sous réserve de la bonne fin du projet ;

- d'autoriser le maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

La dépense est imputée sur la ligne budgétaire de l'exercice 2014 : 048.1/6574/4400

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de CHATELLERAULT
Transmis à la sous préfecture, le 18/02/2014 n° 898
Publié au siège de la mairie, le 17/02/2014

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La Directrice Générale Adjointe
Emmanuelle ADAM